

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 045-214501504-20230131-D2023_04-DE

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus (annexé à la délibération n°D2023_04 du 31/01/2023)

ARRONDISSEMENT : MONTARGIS

CANTON : LORRIS

COMMUNE de FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) : 187 habitants au 01/01/2023 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation =

1 026,51 € + (398,53 x 2 adjoints) = 1 823,57 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

Fonction	Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique - 1027)	Indemnité mensuelle
Maire	POISSON André	22,95 %	923,86 €
1 ^{er} adjoint	CHENAULT Yohann	8,91 %	358,67 €
2 ^{ème} adjointe	ASSELIN Caroline	8,91 %	358,67 €

Enveloppe globale : 40,77 %

Total général (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation) :

923,86 + (358,67 x 2 adjoints) = 1 641,21 €

Fait à Fréville-du-Gâtinais, le 01 février 2023

Le Maire,

André POISSON

